

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017 : DELIBERATION N° 93

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎ : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL / ITOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le VINGT-CINQ SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F.FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - R.DETOURBE - L-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

**Naguib REFFAS (à Marc DANNEELS)
Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)
Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)
Samia SERHANI (à Jeanine PAQUE)
Frédéric LEFEBVRE (à Marie-Christine MORETTI)
Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)
Fatiha FEKIH (à Nathalie MONTFORT)**

EXCUSE(E)S :

**Jean-Yves HERBEUVAL
Christophe DI POMPEO
Xavier DUBOIS
Louis-Armand DE BEJARRY**

ABSENT(E)S :

Raymonde DETOURBE

SECRETARE DE SEANCE : Sophie CORDIER

OBJET N° 1 BIS : Motion des élus maubeugeois contre la fin des contrats aidés.

L'Etat a notifié brutalement aux collectivités locales la fin des contrats aidés (CAE), ces derniers n'étant donc pas renouvelés dès cette année 2017. Ce type de contrat de

travail, dérogoire au droit commun, permettait d'employer des personnes dont la rémunération faisait l'objet d'un remboursement important par l'Etat.

Pour la ville de Maubeuge, 106 personnes garantissaient la propreté et le fonctionnement quotidien de nos salles des fêtes, complexes sportifs, crèches, cimetières, écoles, de la restauration scolaire, médiathèque, du conservatoire, zoo et des autres bâtiments municipaux. Elles amélioraient aussi le cadre de vie des Maubeugeois avec l'entretien des espaces verts et de l'espace public, le fleurissement et le nettoyage de nos rues.

Pour un territoire comme le nôtre, où l'accès à l'emploi ainsi qu'à la formation est difficile et les investissements publics sont nécessaires, c'est la double peine : les drames humains et la mise en péril des services assurés par les collectivités.

Avec l'arrêt de leurs contrats, des salariés vont se retrouver dans une situation difficile aussi brutale que subie. De plus, la fin des contrats aidés aura un coût pour l'Etat et les départements suite à la hausse du nombre de demandeurs d'emplois et de bénéficiaires du RSA.

Couplée à la baisse des dotations de l'Etat, cette décision brutale n'a permis aucune anticipation des collectivités. Elles devront faire des économies non prévues dans leurs budgets déjà étriqués, tout en s'efforçant de maintenir la qualité des services rendus à la population.

Les élus Maubeugeois expriment leur désaccord face à cette décision de l'Etat. Les considérations humaines et la qualité du service public sont primordiales face aux contraintes budgétaires.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

A l'unanimité,

- **Approuve** la motion des élus maubeugeois contre la fin des contrats aidés.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,**

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



Motion des élus maubeugeois contre la fin des contrats aidés.

L'Etat a notifié brutalement aux collectivités locales la fin des contrats aidés (CAE), ces derniers n'étant donc pas renouvelés dès cette année 2017. Ce type de contrat de travail, dérogeant au droit commun, permettait d'employer des personnes dont la rémunération faisait l'objet d'un remboursement important par l'Etat.

Pour la ville de Maubeuge, 106 personnes garantissaient la propreté et le fonctionnement quotidien de nos salles des fêtes, complexes sportifs, crèches, cimetières, écoles, de la restauration scolaire, médiathèque, du conservatoire, zoo et des autres bâtiments municipaux. Elles amélioraient aussi le cadre de vie des Maubeugeois avec l'entretien des espaces verts et de l'espace public, le fleurissement et le nettoyage de nos rues.

Pour un territoire comme le nôtre, où l'accès à l'emploi ainsi qu'à la formation est difficile et les investissements publics sont nécessaires, c'est la double peine : les drames humains et la mise en péril des services assurés par les collectivités.

Avec l'arrêt de leurs contrats, des salariés vont se retrouver dans une situation difficile aussi brutale que subie. De plus, la fin des contrats aidés aura un coût pour l'Etat et les départements suite à la hausse du nombre de demandeurs d'emplois et de bénéficiaires du RSA.

Couplée à la baisse des dotations de l'Etat, cette décision brutale n'a permis aucune anticipation des collectivités. Elles devront faire des économies non prévues dans leurs budgets déjà étriqués, tout en s'efforçant de maintenir la qualité des services rendus à la population.

Les élus Maubeugeois expriment leur désaccord face à cette décision de l'Etat. Les considérations humaines et la qualité du service public sont primordiales face aux contraintes budgétaires.